



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 juin 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2011-1009 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 4 MAI 2011 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 10 MAI 2011**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 4 mai 2011 et de la séance spéciale tenue le 10 mai 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-1010* **RÈGLEMENT NUMÉRO 683-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 567 450 \$ ET UN EMPRUNT DE 492 450 \$ POUR FINANCER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE, LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE NILPHAS-RICHER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 683-2011 autorisant une dépense de 567 450 \$ et un emprunt de 492 450 \$ afin de financer les honoraires professionnels de surveillance, le contrôle des matériaux et les travaux de réaménagement de la rue Nilphas-Richer.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1011 **SOUSSION 2010 SP 315 - ATELIERS MUNICIPAUX D'AYLMER - RÉFECTION DE TOITURE ET REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION - DIVISION DU PARC IMMOBILIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Itée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de la toiture et le remplacement de l'unité de chauffage, ventilation et climatisation aux ateliers municipaux dans le secteur d'Aylmer pour un montant total de 210 761,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11005-003-79519	141 511,26 \$	Travaux correctifs - Bâtiments, ateliers - Aylmer - Unité de ventilation
18-11002-005-79520	59 999,99 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toitures - Ateliers municipaux d'Aylmer - Réfection de toitures
04-13493	9 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1012 **SOUSSION 2011 SP 041 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-
CONSEILS - CHEMINS EN GRAVIER 2011 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux de pavage des chemins en gravier 2011 pour un montant total de 64 887,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 avril 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-036-79521	62 039,32 \$	Honoraires professionnels - Chemins de gravier - 2011
04-13493	2 847,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-10002-003	62 039,32 \$		Honoraires professionnels - Collecteur pluvial - Ruisseau de la Brasserie
18-10002-036		62 039,32 \$	Honoraires professionnels - Chemins de gravier - 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1013 **2011 LL 007 - ACHAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE TECHCONNECT POUR LES
USINES D'EAU POTABLE ET L'USINE D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (2^o) et (6^o) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir celui-ci après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur et dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes progiciels ou logiciels existants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lumen, 250, rue Deveault, Gatineau, Québec J8Z 1S6 pour la mise à jour de l'assistance technique TechConnect pour les usines d'eau potable et l'usine d'épuration pour un montant de 27 846,13 \$, incluant les taxes, et ce, pour une période de trois ans débutant à la date d'adjudication du contrat.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2012, 2013 et 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41430-672-79518	5 176,89 \$	Électrique et instrumentation - Usine de traitement des eaux usées - Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	237,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1014

SUBVENTION DE 150 \$ À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LE DÉFI DES GRANDS VOYAGEURS - 6 AU 21 AOÛT 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de monsieur Stephen St-Pierre au Défi des grands voyageurs du 7 au 21 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1015

SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DES CÉPAGES - BBQ COMMUNAUTAIRE - 21 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école des Cépages, à l'attention de madame Audrey Charest, directrice adjointe, 445, rue Nobert, Gatineau, Québec, J8R 3P2, à titre de subvention pour l'organisation du BBQ communautaire qui aura lieu le 21 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1016 **SUBVENTION DE 825 \$ - ADOJEUNE INC. - TOURNOI DE HOCKEY BALLE – 8 OCTOBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 825 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un tournoi de hockey balle le 8 octobre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1017 **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LAFRAMBOISE ET ALAIN RIEL - ACTIVITÉ POUR LE 40^e ANNIVERSAIRE DE LA CORPORATION AYDELU - 25 JUIN 2011 - 80 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise et Alain Riel à participer à une activité organisée par la Corporation Aydelu pour souligner leur 40^e anniversaire le 25 juin 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de Aydelu inc., C. P. 250, Gatineau, Québec, J9H 5E6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	40 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	40 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011

Adoptée

CE-2011-1018 SUBVENTION DE 450 \$ - INTERCLUBS AYLMEER - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jacques Quintal, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention pour le coût des déjeuners et le nettoyage des graffitis.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1019 SUBVENTION DE 1 000 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL 5281 D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb 5281 d'Aylmer, à l'attention de monsieur Gilles Schryer, 78, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L7, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds au profit de La maison Mathieu-Froment-Savoie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	333 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	334 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	333 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1020 SUBVENTION DE 5 000 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU - AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche de Gatineau, à l'attention de monsieur Eugène Boudreau, président-directeur général, 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9, à titre de subvention pour l'aménagement du jardin communautaire du centre écologique Dalton.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	5 000 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1021* TRANSFERT - TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE - MODIFICATION À LA PROGRAMMATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-40 en date du 18 janvier 2011, a soumis une programmation des travaux pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013, comme exigé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute nouvelle modification apportée à la programmation des travaux déposée jusqu'à maintenant par la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de soumettre à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une programmation révisée de ces travaux pour un total de 59 649 469 \$, réparti selon les priorités suivantes, et détaillée à l'annexe I ci-jointe qui fait partie intégrante de la présente résolution.

- Priorité 1 : 55 899 469 \$
- Priorité 2 : 3 750 000 \$
- Priorité 3 : \$
- Priorité 4 : \$

De plus, ce comité recommande au conseil de réitérer son engagement à respecter les modalités reliées aux conditions émises par le gouvernement du Québec dans le cadre du transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1022 SOUSSION 2011 SI 113 - RÉNOVATION DES CHAMBRES DES JOUEURS - ARÉNA CHOLETTE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion DMJ – 6739741 Canada inc., 689, boulevard Saint-Joseph, suite 106, Gatineau, Québec, J8Y 4B4 pour la rénovation des chambres des joueurs à l'aréna Cholette pour un montant total de 75 090 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71240-532-79522	46 317,09 \$	Arénas - Entretien préventif - Entretien des édifices
11-10019-021-79523	23 988,84 \$	Travaux correctifs - Aréna Cholette - Plancher vestibule et hall d'entrée
04-13493	3 295,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 488,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1023

SOUSSION 2011 SP 137 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DE VANNES ET BOUCLAGE D'AQUEDUC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aecom Consultant inc., 228, boulevard Saint-Joseph, bureau 303, Gatineau, Québec, J8Y 3X4 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet « Remplacement de vannes et bouclage d'aqueduc » pour un montant approximatif de 121 330,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mai 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Ce comité autorise la firme Aecom Consultant inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

Ce comité autorise la firme Aecom inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30648-003-79524	10 023,90 \$	Construction et amélioration des réseaux - Rue Champlain (aqueduc)
18-10002-035-79525	105 981,23 \$	Honoraires professionnels - Bouclage - Aqueduc - Gatineau - Masson-Angers
04-13493	5 325,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-10002-012	13 530,23 \$		Honoraires professionnels - Aqueduc - Travaux ponctuels
18-10002-035		13 530,23 \$	Honoraires professionnels - Bouclage - Aqueduc - Gatineau - Masson-Angers

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1024* OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 25 000 \$ À L'ORGANISME « VIVRE EN VILLE » POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS DE GATINEAU DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2011 À GATINEAU ET INTERRUPTION D'UTILISATION DE CASES DE STATIONNEMENT DANS LE CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté sa politique environnementale et son plan d'action en novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la politique environnementale prévoit des actions visant à réduire les déplacements automobiles et pour la sensibilisation et l'éducation pour stimuler le changement et l'engagement des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Vivre en Ville » a pour mission l'amélioration de la qualité de l'environnement et des milieux de vie par la recherche d'un aménagement du territoire optimal contribuant au bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2011 à Gatineau, une programmation visant à encourager davantage l'usage du vélo, de la marche, de l'autobus ou du covoiturage comme mode de transport principal sera élaborée;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette semaine, pour la journée du 16 septembre 2011, la Ville de Gatineau se joindra pour une deuxième année consécutive à l'événement annuel international « Park (ing) day » qui nécessite l'interruption d'utilisation de cases de stationnement sur la rue Laval et la promenade du Portage :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'octroyer une subvention de 25 000 \$ à l'organisme « Vivre en Ville » pour la tenue de la Semaine des transports collectifs et actifs de Gatineau 2011 et de mandater la directrice du Service de l'environnement pour signer le protocole d'entente avec l'organisme et en assurer l'exécution;
- d'accepter, dans le cadre de la semaine des transports collectifs et actifs 2011, pour la journée du 16 septembre, à l'occasion de la journée spécifique à l'événement annuel « Park(ing) day », l'utilisation de dix places de stationnement, dont quatre sur la rue Laval (parcomètres numéros 444, 446, 447 et 449) et six sur la promenade du Portage (parcomètres numéros 410, 411, 413, 416, 421 et 426), soit interrompue afin que des activités à caractère ludique, artistique ou pédagogique soient tenues.

Le trésorier est autorisé à puiser, à même le poste budgétaire 02-99900-999 – Imprévus, la somme de 15 000 \$ pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à verser à l'organisme « Vivre en Ville » un montant de 25 000 \$, selon les modalités décrites au protocole d'entente à intervenir, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service de l'environnement.

L'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de ses activités et s'engager à détenir une police d'assurance civile pour un montant minimal de 5 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle, s'il y a lieu, et fournir au Service de l'environnement un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

La contribution de la Ville de Gatineau en services est évaluée à 160 \$.

La perte de revenus liée aux fermetures de cases de stationnement est évaluée à 800 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47320-972	25 000 \$	Plan d'action de la politique environnementale - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	15 000 \$		Imprévus - Autres
02-47320-349	10 000 \$		Plan d'action de la politique environnementale - Autres dépenses de publicité et d'information
02-47320-972		25 000 \$	Plan d'action de la politique environnementale - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1025*

**AMENDEMENT AU BAIL - 2901200 CANADA INC. - PHYSIO-OUTAOUAIS -
DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-244 en date du 9 mars 2010, octroyait un bail d'une durée de cinq ans, avec une option de cinq années supplémentaires, à la firme 2901200 Canada inc. faisant affaires sous le nom de Physio-Outaouais / médecine du sport Outaouais pour la location d'un local au centre sportif de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 2901200 Canada inc. avisait la Ville de Gatineau, par lettre, qu'elle vendait ses actifs et son achalandage le 1^{er} mars 2011 à la firme 7280726 Canada inc. et demandait le consentement de la Ville pour que les responsabilités du bail soient transférées à 7280726 Canada inc. à compter de cette date;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 du bail traite de cession et sous-location et son sous-article 13.1, qui traite du consentement du locateur, stipule que « Le locataire ne pourra céder le bail ou sous-louer les lieux loués, en totalité ou en partie, sans le consentement préalable écrit du locateur, lequel ne pourra être refusé sans motif sérieux... »;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande d'accepter la cession du bail intervenu le 18 septembre 2009 entre la Ville de Gatineau et la firme 2901200 afin de remplacer ladite firme 2901200 Canada inc. par la firme 7280726 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la cession du bail consentie à la firme 2901200 Canada inc., en vertu de la résolution numéro CM-2010-244 en date du 9 mars 2010, à intervenir entre cette dernière et la firme 7280726 Canada inc.;
- de conserver le dépôt reçu de la firme 2901200 Canada inc., en vertu de l'article 16 du bail, à titre de garantie d'exécution des obligations au bail et le remettre au terme du bail, à la firme 7280726 Canada inc., le cas échéant;

- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à mandater le Service des affaires juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant l'avis de résiliation, advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail pertinent à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1026

SOUSSION 2011 SP 130 - SERVICE DE NETTOYAGE DE TAGS ET GRAFFITIS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à retenir les services de firmes offrant des services de nettoyage de tags et graffitis, le tout selon la disponibilité et les taux horaires soumis indiqués au tableau annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission respective déposée en date du 12 mai 2011.

Le contrat sera d'une année, prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif, avec possibilité de prolonger le contrat pour une période additionnelle d'une année. S'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation et sur une période de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71463-521 – Nettoyage de graffitis, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2012 et 2013, s'il y a lieu, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1027*

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 3 500 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS ET RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS POUR LA BONIFICATION DU FONDS DE PROJET 2011 DE LA SEMAINE L'AMITIÉ N'A PAS D'ÂGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1195, adoptait le budget 2011, dont le budget du programme de la politique familiale, soit un montant de 220 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser le rapprochement intergénérationnel en lien avec l'orientation 1 de la politique familiale, un montant de 28 500 \$ a été prévu au budget 2011, pour soutenir les initiatives du milieu qui encouragent et soutiennent la participation des citoyens et la mobilisation du milieu en faveur du mieux-être des familles;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais pilote déjà un fonds depuis 2008 avec la Ville de Gatineau pour promouvoir et encourager les organismes à mettre en œuvre des projets intergénérationnels dans le cadre de la Semaine l'Amitié n'a pas d'âge;

CONSIDÉRANT QUE la Division de la qualité de vie et du développement communautaire propose de verser une contribution financière pour 2011 de 3 500 \$ dans ce fonds de projet pour les initiatives sur le territoire de Gatineau, augmentant de ce fait le fonds de ce projet à 7 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'une contribution financière de 3 500 \$ à la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais pour la bonification du fonds de projets 2011 de la Semaine l'Amitié n'a pas d'âge.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 500 \$ à la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-971	3 500 \$	Politique familiale - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1028

ABONNEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS AUX BASES DE DONNÉES LE PETIT ROBERT EN LIGNE, LE ROBERT JUNIOR EN LIGNE, LE GRAND ROBERT & COLLINS EN LIGNE ET ÉDUMÉDIA - MONTANT TOTAL DE 66 765 \$ POUR TROIS ANS

CONSIDÉRANT QUE la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder à l'abonnement des bases de données (ressources en ligne) de connaissances linguistiques et encyclopédiques *Le Petit Robert en ligne*, *Le Robert Junior en ligne*, *Le Grand Robert & Collins en ligne* et *ÉduMédia, les sciences en action*, pour un montant annuel respectif de 0,0307 \$, de 0,0105 \$, de 0,0307 \$ et de 0,0114 \$ par habitant, selon la population officielle desservie, soit de 260 920 habitants (dernière Gazette officielle du Québec, 29 décembre 2010);

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente entre le fournisseur De Marque et le Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec, dont fait partie la bibliothèque municipale de Gatineau, les contrats d'acquisition sont négociés pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives de même qu'à un contrat qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le service, et ce, en vertu de l'article 573.3(4⁰) et (2^o) de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder à l'abonnement des ressources en ligne *Le Petit Robert en ligne*, *Le Robert Junior en ligne*, *Le Grand Robert & Collins en ligne* et *ÉduMédia, les sciences en action* auprès du fournisseur De Marque au montant de 66 765 \$, incluant les taxes, pour trois ans, soit du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2014.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2012 à 2014, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-674-79526	14 185,51 \$	Gestion des collections - Livres étrangers
04-13493	651,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1029 PUBLICATION DU JOURNAL PRÉVOL - 23 159,44 \$

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (5^e) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'espaces médias aux fins de campagne de publicité ou de promotion;

CONSIDÉRANT QUE le journal Prévol est d'abord et avant tout un service offert aux citoyens qui vise à les informer sur la criminalité dans leur ville et sur la prévention du crime;

CONSIDÉRANT QUE le journal Prévol est apprécié des citoyens et qu'il promeut une excellente image du Service de police de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le journal Prévol est le seul outil qui nous permet de rejoindre la grande majorité de la population;

CONSIDÉRANT QUE le journal Prévol permet au Service de police de Gatineau de faire la promotion de ses programmes, de recruter des membres Prévol et des bénévoles et qu'il soit distribué lors des stands d'information;

CONSIDÉRANT QUE Médias Transcontinental est la seule entreprise à offrir le service souhaité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Médias Transcontinental, 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 24^e étage, Montréal, Québec, H3B 4X9 pour la publication du journal Prévol pour un montant total de 23 159,44 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21300-344-79527	22 143,01 \$	Sécurité communautaire - Impression pour diffusion
04-13493	1 016,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1030 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 3 987,38 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - 595 515,70 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 - 18 051,86 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18 - 455 371,26 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 21 ainsi que la liste des embauches numéro 18:

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	3 987,38 \$	30 mai au 3 juin 2011
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	595 515,70 \$	30 mai au 3 juin 2011
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	18 051,86 \$	30 mai au 3 juin 2011
Liste des embauches numéro 18	Embauche de personnel temporaire	455 371,26 \$	23 au 27 mai 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1031 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 - 495 062,25 \$ - PÉRIODE DU 26 MAI AU 1^{er} JUIN 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 495 062,25 \$ pour la période du 26 mai au 1^{er} juin 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1032* **DON D'UN CAMION À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE la politique de disposition des biens en surplus, SF-2006-09, prévoit que la Ville disposera des véhicules en utilisant des ventes aux enchères tenue par des firmes spécialisées et que cette même politique ne prévoit pas de don de véhicules à des organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche de Gatineau inc. a fait une demande écrite à la Ville afin obtenir un camion gratuitement pour ces activités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de déroger à sa politique SF-2006-09 et de faire don d'un camion ¾ tonne, 4 x 4, Ford, COF, 1997, unité 136RC446 à La Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche de Gatineau inc., 269, rue de Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1033*

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 440-2008 DANS LE BUT DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 252 325 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER ET D'ENFOUISSEMENT DE FILS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire et d'intérêt public de modifier le règlement numéro 440-2008 dans le but de diminuer la dépense et l'emprunt de 252 325 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration du réseau routier et d'enfouissement de fils;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution, lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 440-2008 comme suit :

- Le titre du règlement numéro 440-2008 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 440-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 12 242 675 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration du réseau routier et d'enfouissement de fils ».
- L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de 12 495 000 \$ par 12 242 675 \$.
- L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de 12 495 000 \$ par 12 242 675 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1034

SOUSSION 2011 SP 154 - ACHAT DE PIÈCES D'ÉCLAIRAGE DE RUE - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de pièces d'éclairage de rue sur la base des prix unitaires soumis par article et section à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 9 mai 2011, à savoir :

SECTION A - ARTICLES 1, 2 ET 4

Guillevin International, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, au montant total approximatif de 61 211,90 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant le prix unitaire le plus bas reçu conforme pour les articles 1 et 2 de la section A et le prix unitaire le plus bas reçu et conforme pour l'article 4 de la section A.

SECTION A - ARTICLE 3 ET SECTION B

Lumen division Sonepar Canada, 250, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, au montant total approximatif de 145 860,46 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant le prix unitaire le plus bas reçu conforme pour l'article 3 de la section A et le prix unitaire le plus bas reçu et conforme pour la section B.

SECTION A - ARTICLE 5, SECTIONS C ET E

Marchand Électrique, 140, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6H5, au montant total approximatif de 66 057,14 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant le prix unitaire le plus bas reçu et conforme pour l'article 5 de la section A ainsi que pour les sections C et E.

SECTION D

Metal Pole-Lite inc., 1007, Route Edouard VII, St-Philippe, Québec, J0L 2K0, au montant total approximatif de 14 525,44 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant le prix unitaire le plus bas reçu conforme pour la section D.

Les contrats sont d'une durée d'un an avec possibilité de prolongement pour une période additionnelle d'un an, et ce, aux mêmes conditions.

Les fonds à cette fin au montant annuel total approximatif de 287 654,94 \$, incluant les taxes, seront pris aux divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1035

ADHÉSION AU SERVICE ÉVOLUÉ SAC 911 (ECNS 911)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée à produire des notifications d'urgence à ses citoyens lorsque leur vie, leur santé ou leur sécurité est en danger;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique a mis sur pied un système permettant l'envoi de notifications d'urgence à l'aide de ses propres équipements ou via un fournisseur de service pour l'envoi de notifications de masse;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation actuelle de la base de données 411 ne rencontre pas les exigences de la Ville dans son utilisation, sa gestion et sa tenue à jour;

CONSIDÉRANT QU'en 2007, certaines villes canadiennes, dont Gatineau, ont demandé au CRTC l'autorisation d'utiliser la base de données 911;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC a adopté un règlement en 2008 permettant aux villes d'utiliser la base de données 911, selon des règles précises et en fonction d'exigences administratives et opérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau respecte l'ensemble des prés-requis et peut signer l'entente d'utilisation SAC 911 avec Bell Canada :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte et autorise le Service de l'informatique à signer l'entente à intervenir avec Bell Canada d'une durée de 5 ans, renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans, relative à l'utilisation de la base de données SAC 911 fournie et entretenue par Bell Canada;
- nomme monsieur André C. Scantland, responsable et représentant de la Ville de Gatineau et messieurs Livio Retamal et Serge Gagnon, administrateurs délégués.

Les fonds pour l'émission des insérés aux factures des transporteurs, au montant approximatif de 28 000 \$, plus les taxes applicables, ainsi que la première adhésion au service évolué SAC 911, au montant de 1 471 \$, seront pris au poste budgétaire 18-10029-001 – projet du PTI SI-2008-01.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2012, 2013, 2014 et 2015 du Service de l'informatique, les frais annuels d'adhésion au service évolué SAC 911 prévus à l'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1036*

APPROPRIATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS POUR LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU)

CONSIDÉRANT QUE le surplus financier de la Corporation du Centre culturel de Gatineau pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 était de 210 469 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 210 469 \$ a été retournée au surplus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Centre culturel de Gatineau se doit d'acquérir certains équipements afin de maintenir à jour la qualité de sa salle de diffusion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil, lors du comité plénier du 26 avril 2011, ont accepté de puiser la somme de 210 469 \$ à même les surplus 2010 de la Corporation du Centre culturel afin de réaliser l'acquisition d'équipements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approprier la somme de 210 469 \$ à même le surplus affecté – Maison de la culture afin de permettre l'acquisition d'immobilisations qui serviront à la Corporation du Centre culturel de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1037

SOUSSION 2009 SP 249 - ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 2009 SP 249 a été lancé le 4 décembre 2009 et qu'il consistait à l'achat de quatre camions autopompe pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les trois premiers camions ont été achetés en vertu de la résolution numéro CE-2010-564 en date du 16 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de l'option d'achat pour le quatrième camion, et ce, conformément à la section 2 du bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QU'une clause de l'appel d'offres prévoyait un ajustement du prix unitaire en fonction de la variation entre le taux de change à la date d'ouverture des soumissions le 4 mars 2010 et la date de la commande en 2011 et que cela se reflète par une économie approximative de 24 578 \$, avant taxes, en date du 20 mai 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Thibault & Associés, 2250, André C. Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1 pour l'achat d'un camion autopompe neuf, selon la section 2 du bordereau de soumission, au montant total approximatif révisé de 637 187,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

De plus, ce comité accepte de verser à la firme précitée, un supplément au contrat de 58 888,98 \$, incluant les taxes, pour :

- des équipements de sécurité pour un montant total de 7 541,84 \$, incluant les taxes;
- des modifications au système de plomberie interne pour un montant total de 22 256,39 \$, incluant les taxes;
- l'option de mousse pneumatique sous-pression pour un montant total de 29 090,75 \$, incluant les taxes.

Le prix soumis en date du 20 mai 2011 est variable en fonction de la date d'émission du bon de commande.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30676-001-79528	56 304,43 \$	Véhicules et équipements spécialisés - Incendies - 1 véhicule auto-pompe
06-30676-001-79529	609 221,87 \$	Véhicules et équipements spécialisés - Incendies - 1 véhicule auto-pompe
04-13493	30 549,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1038 **SOUMISSION 2011 SI 175 - ACHAT DE CAMÉRAS THERMIQUES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aréo-Feu ltée, 5205, rue J-Armand Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4, pour la fourniture de caméras thermiques pour un montant total de 62 280,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30396-005-79530	59 546,84 \$	Véhicules et équipements spécialisés - Incendie - 2 camions à échelles
04-13493	2 733,39 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1039 **SOUMISSION 2011 SI 163 - FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert et Fils, 424, rue des Géraniums, Gatineau, Québec, J8P 3R1 pour la fourniture et la plantation de 69 arbres dans l'ensemble de la municipalité, incluant l'option A, pour l'entretien de 42 arbres pour une année supplémentaire pour un montant total de 27 387,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2011, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-628-79531	20 739,32 \$	Plantation d'arbres - Produits d'horticulture
04-13493	952,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1040

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT POUR L'ÉVÈNEMENT « RELAIS POUR LA VIE » - 17 ET 18 JUIN 2011

CONSIDÉRANT QUE la marche « Relais pour la vie » organisée par la Société canadienne du cancer aura lieu au mois de juin 2011 dans plus de 300 villes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu le 17 juin à Gatineau et que les organismes désirent utiliser les installations du parc Jacques-Cartier et circuler dans celui-ci en dehors des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont reçu l'approbation préalable auprès de la Commission de la capitale nationale pour utiliser le parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est favorable à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et équipements nécessaires au bon déroulement ainsi qu'au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « Relais pour la Vie 2011 » organisée par la Société canadienne du cancer dans le parc Jacques-Cartier, du 17 juin à partir de 19 h jusqu'au 18 juin 2011 à 7 h, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 (articles 5 et 12) et 44-2003 (articles 3 et 4).

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement. La valeur de ces services est estimée à 300 \$, qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

L'organisme devra dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	300 \$	Transport, équipement et ameublement - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1041* VERSEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 150 000 \$ À LA CABANE DES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Fondation pour les aînés de l'Outaouais a confié la gestion de la Cabane en bois rond à l'organisme La Cabane des aînés de l'Outaouais depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Cabane en bois rond héberge une dizaine d'organismes pour aînés, dont certains sont grands partenaires au cadre de soutien loisirs, sports et plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Cabane en bois rond accueille plus de 50 000 aînés annuellement et qu'elle joue un rôle déterminant pour le mieux-être des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés aux coûts énergétiques, à l'entretien et à la gestion globale des centres pour aînés des secteurs de Gatineau, d'Aylmer, de Buckingham et de Masson-Angers sont assumés en grande partie par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés aux coûts énergétiques, à l'entretien et à la gestion globale de la Cabane en bois rond du secteur de Hull sont entièrement assumés par l'organisme La Cabane des aînés de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il existe une urgence de procéder aux réparations de la toiture de la Cabane en bois rond et d'analyser les moyens d'atteindre une forme d'équité envers les gestionnaires de centres pour aînés à Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- recommande au conseil d'autoriser le versement d'un montant forfaitaire de 150 000 \$ à la Cabane des aînés de l'Outaouais pour la réfection urgente de la toiture de la Cabane en bois rond, le tout sur présentation de pièces justificatives. Advenant qu'il y ait dépassement des coûts, l'excédent sera assumé par la La Cabane des aînés de l'Outaouais.
- mandate le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de procéder à une analyse complète de la Cabane en bois rond dans le but d'évaluer les impacts concernant l'acquisition, la gestion et le soutien financier de cette infrastructure, et ce, dans le but d'assurer un soutien équitable aux organismes pour aînés du secteur de Hull, comme défini dans le cadre d'harmonisation pour aînés.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 000 \$ au nom de la Cabane des aînés de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, J8Y 6T3, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Également, le trésorier est autorisé à puiser, à même les imprévus, un montant de 100 000 \$ et un montant de 50 000 \$, à même le surplus de l'ex-Ville de Hull, ainsi qu'à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-971	150 000 \$	Subventions diverses - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	50 000 \$		Surplus affecté
02-99900-999	100 000 \$		Imprévu - Autres
02-11600-971		150 000 \$	Subventions diverses - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1042 **SUBVENTION DE 200 \$ - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS - EDDY EN CULTURE - 21 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 204, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour l'événement « Eddy en culture » qui aura lieu le 21 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1043* **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-273 - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-1100 - VENTE DE TERRAINS POUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - PARTIE DES LOTS 4 121 261 ET 4 121 262 AU CADASTRE DU QUÉBEC - IMPASSE DE LA SOEUR-MECHTILDE - G. LEMAY CONSTRUCTION (2006) INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 4 121 261 et 4 121 262 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquels font l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer les lots 4 179 390, 4 179 391, 4 179 392, 4 179 393, 4 179 394, 4 179 395, 4 179 396, 4 179 397, 4 179 398, 4 179 399, 4 179 400, 4 179 401, 4 179 402, 4 179 403, 4 179 404, 4 179 405, 4 179 406, 4 179 407, 4 179 408, 4 179 409, 4 795 278, 4 795 279 et 4 795 280, et ce, à des fins de développement résidentiel sur l'impasse de la Sœur-Mechtilde;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance du 11 mars 2008, la résolution numéro CM-2008-260 autorisant la vente du lot 4 121 262 à G. Lemay construction (2006) inc. ainsi qu'à sa séance du 7 juillet 2009, la résolution numéro CM-2009-766 autorisant une prolongation du délai pour la signature de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments, hors du contrôle du futur acquéreur, n'ont pas permis de concrétiser la vente du lot 4 121 261, originalement visé, et par lesquels le Service de la gestion des biens immobiliers s'est vu dans l'obligation de renégocier certaines conditions de l'offre d'achat, dont le prix de vente du terrain;

CONSIDÉRANT QU'un chemin d'accès existant et qui traverse une partie du lot 4 121 262, originalement visé, permettant à la Ville de Gatineau de faire la prévention, l'entretien et les aménagements récurrents du ruisseau situé à proximité, devait être déplacé et que suite à des rencontres avec la firme Fondex, il fut convenu que le chemin d'accès ne pouvait être déplacé au seul autre endroit possible, celui-ci ayant été jugé trop risqué et non sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE pour compenser la perte de terrain principalement causée par la présence du chemin d'accès sur une partie du lot 4 121 262, le Service de la gestion des biens immobiliers, appuyé par la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull et du Service des infrastructures, recommande de vendre une partie du lot 4 121 261 au cadastre du Québec, en plus d'une partie du lot 4 121 262, afin de permettre à G. Lemay construction (2006) inc. de réaliser et de bonifier le projet et ainsi consolider et conclure le développement dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE G. Lemay construction (2006) inc. a déposé une nouvelle offre d'achat dûment signée en date du 12 mai 2011 et propose d'acquérir une partie des lots 4 121 261 et 4 121 262 (futurs lots 4 179 390, 4 179 391, 4 179 392, 4 179 393, 4 179 394, 4 179 395, 4 179 396, 4 179 397, 4 179 398, 4 179 399, 4 179 400, 4 179 401, 4 179 402, 4 179 403, 4 179 404, 4 179 405, 4 179 406, 4 179 407, 4 179 408, 4 179 409, 4 795 278, 4 795 279 et 4 795 280) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente pour la construction des services municipaux et de l'impasse Sœur-Mechtilde sera amendé afin d'en prolonger la durée;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande d'abroger la résolution numéro CM-2009-766 en date du 7 juillet 2009, puisque les délais prescrits sont échus, de modifier la résolution numéro CM-2008-260 en date du 11 mars 2008 afin de refléter les nouvelles conditions de vente et d'accepter la nouvelle offre d'achat dûment signée par G. Lemay construction (2006) inc. le 12 mai 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-1100 en date du 7 juillet 2009 et modifie sa résolution numéro CE-2008-273 en date du 27 février 2008 et recommande au conseil :

- d'abroger la résolution numéro CM-2009-766 en date du 7 juillet 2009;
- de modifier la résolution numéro CM-2008-260 en date du 11 mars 2008 et autoriser la vente, à G. Lemay construction (2006) inc. d'une partie des lots 4 121 261 et 4 121 262 (futurs lots 4 179 390, 4 179 391, 4 179 392, 4 179 393, 4 179 394, 4 179 395, 4 179 396, 4 179 397, 4 179 398, 4 179 399, 4 179 400, 4 179 401, 4 179 402, 4 179 403, 4 179 404, 4 179 405, 4 179 406, 4 179 407, 4 179 408, 4 179 409, 4 795 278, 4 795 279 et 4 795 280) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 11 846,8 m² au montant de 170 001,58 \$, plus les taxes applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par G. Lemay construction (2006) inc. et dûment signée le 12 mai 2011, prévoyant entre autres :
 - une cession sans garantie légale qui devra avoir lieu dans les 120 jours suivant l'acceptation de la présente par le conseil municipal;

- les frais de 10 % de parc prévus par la Loi ne seront pas exigés, puisque la Ville de Gatineau a retiré de la vente une partie des lots 4 121 261 et 4 121 262 au cadastre du Québec, afin de permettre l'accès, l'entretien et les aménagements récurrents du ruisseau situé à proximité;
 - la construction de l'impasse Sœur-Mechtilde et des services municipaux, incluant une station de pompage, sont aux frais de l'acheteur;
 - un dépôt de 17 000 \$, en garantie d'exécution des obligations, sera versé par l'acheteur à la signature de l'acte de vente;
 - l'obligation pour l'acheteur de développer les terrains et de débiter la construction de 20 unités de logement résidentiel dans un délai de 12 mois à partir de la signature de l'acte de vente, et ce, selon les obligations énumérées au guide d'aménagement approuvé avec le PIIA le 4 décembre 2007 par la résolution numéro CM-2007-1290;
 - en plus de la confiscation du dépôt en garantie d'exécution, la Ville pourra exercer son droit de rétrocession à 90 % du prix de vente dans le cas de non-exécution de toute obligation, dont l'obligation de construction, et ce, dans les délais prescrits;
 - le droit, pour l'acheteur, de revendre les terrains construits ou à construire en autant que ceux-ci soient subdivisés et desservis, le tout en respect des conditions de la présente vente;
 - la préparation de l'acte de vente et les frais de notaire, de publication et des copies pour la Ville sont à la charge de l'acheteur;
- d'autoriser G. Lemay construction (2006) inc. à circuler sur le lot 1 087 061 et partie du lot 4 121 261 (futur lot 4 795 281) au cadastre du Québec, pour les fins et la durée du protocole d'entente pour la construction de l'impasse Sœur-Mechtilde et des services municipaux, incluant une station de pompage. L'acheteur devra, au préalable, se procurer un permis d'occupation temporaire du domaine public auprès du Service des infrastructures;
 - d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1044*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 22 AVRIL 2008 ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET RÉSIDENTIEL IMPASSE DE LA SOEUR-MECHTILDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-442 en date du 22 avril 2008, approuvait une entente et une requête pour le projet Impasse de la Sœur-Mechtilde;

CONSIDÉRANT QUE la vente du terrain par la Ville au requérant pour ce projet ne s'est conclue qu'en juin 2011 et que le requérant n'a pu débiter son projet selon l'échéancier à l'entente approuvée;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie G. Lemay Construction (2006) inc. a déposé une nouvelle requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Impasse de la Sœur-Mechtilde :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'amender l'entente intervenue pour le projet Impasse de la Sœur-Mechtilde;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie G. Lemay Construction (2006) inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet Impasse de la Sœur-Mechtilde;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services Exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que cette compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux dans ce projet;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente ainsi que le contrat relatif à la cession des rues et des services municipaux, des passages piétonniers et des servitudes pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1045

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-353 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GUYLAINE GRÉGOIRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE - SECTION CRIMINELLE ET PÉNALE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-353 en date du 9 mars 2011, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de madame Guylaine Grégoire au poste de secrétaire juridique à la Section criminelle et pénale du Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Grégoire a demandé de réintégrer son statut d'employée temporaire col blanc :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge la résolution numéro CE-2011-353 en date du 9 mars 2011 de façon à réintégrer madame Guylaine Grégoire à son statut d'employée temporaire col blanc.

Adoptée

CE-2011-1046

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC LANTIN AU POSTE D'OPÉRATEUR II, GRANULATION - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur II, Granulation à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-025 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marc Lantin au poste d'opérateur II, Granulation à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Marc Lantin sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc Lantin est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41460-114 – Granulation, usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1047

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LIAM CONWAY AU POSTE D'INSPECTEUR RÉSIDENTIEL - DIVISION RÉSIDENTIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur à la Division résidentielle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Liam Conway au poste d'inspecteur à la Division résidentielle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de la Division résidentielle.

Le salaire de monsieur Liam Conway sera celui de la classe 8, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Liam Conway est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée et à la permanence de monsieur Michel Chandonnet prévue le 8 juin 2011, conformément aux dispositions des articles 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1048

DÉMISSION DE MADAME STÉPHANIE FORGUES CARON AU POSTE D'AGENT, SURVEILLANCE DU TERRITOIRE - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Forgues Caron a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Stéphanie Forgues Caron, agente, Surveillance du territoire	Service de police	6 juin 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Stéphanie Forgues Caron pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1049

DÉMISSION DE MADAME SUZANNE MEDEIROS AU POSTE DE CONSEILLER EN ADMINISTRATION ET RÉCLAMATION - SECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Medeiros a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Suzanne Medeiros, conseillère en administration et réclamation	Service des ressources humaines	29 juillet 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Suzanne Medeiros pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1050* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse complète des besoins opérationnels effectuée par la Division de la voirie du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle de la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics, de la façon suivante :

- Abolir le poste d'opérateur spécialisé (postes STP-BLE-130 au plan d'effectifs des cols bleus) au Service des travaux publics;
- Créer le poste d'opérateur B (poste numéro STP-BLE-412 au plan d'effectifs des cols bleus) à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus de la Ville de Gatineau sous la gouverne du contremaître, Voirie, secteur de Hull.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31210-114 – Rues pavées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1051 MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR CAROLL THOUIN AU POSTE DE MESSAGER - SECTION DE L'ADMINISTRATION - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de messenger à la Section de l'administration du Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Caroll Thouin au poste de messenger à la Section de l'administration du Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section de l'administration et greffier adjoint.

Le salaire de monsieur Caroll Thouin sera celui de la classe 2, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Caroll Thouin est assujéti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-14200-112 – Reprographie et messagerie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1052 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-294 - OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME ISABELLE POIRIER, POLICIÈRE AU SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-294 en date du 23 février 2011, acceptait un congé sans solde à madame Isabelle Poirier, occupant le poste de policière au Service de police;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Poirier a demandé de reporter la date de fin de son congé sans solde, soit le 18 juin 2011 pour le 21 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné, il y a lieu d'apporter une modification au texte :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2011-294 afin de remplacer, au premier paragraphe de la résolution et à celui du dispositif, la date « 18 juin 2011 » par la date « 21 octobre 2011 ».

Adoptée

CE-2011-1053 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-211 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE CLERMONT AU POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT À LA PLANIFICATION - DIVISION DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-211 en date du 9 février 2011, acceptait la promotion et la permanence de madame Isabelle Clermont au poste d'agent(e) de développement à la planification à la Division des parcs et des infrastructures récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues par la lettre d'entente ENT-BLC-11-04 en vertu de l'article 10.16 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2011-211 en date du 9 février 2011 par le remplacement des troisième et quatrième paragraphes du dispositif par le suivant :

« Madame Isabelle Clermont a renoncé à sa période d'adaptation en vertu de l'article 10.16 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau. La permanence à ce poste lui est accordée dès l'adoption de la présente résolution ».

Adoptée

CE-2011-1054

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR GEORGES LAVICTOIRE À TITRE DE COORDONNATEUR, RETRAITE ET ASSURANCES COLLECTIVES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-363 en date du 9 mars 2011, acceptait l'engagement contractuel de monsieur Georges Lavictoire pour la période se terminant le 10 juin 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une période de transition avec le futur titulaire, suite à la retraite de monsieur Georges Lavictoire, au poste de coordonnateur, Retraite et assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu, suite au processus de sélection pour le remplacement de monsieur Georges Lavictoire, entrera en fonction au mois d'août 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Georges Lavictoire au poste de coordonnateur, Retraite et assurances collectives du Service des ressources humaines du 13 juin 2011 au 31 août 2011, selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Employés temporaires – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1055

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL LAROCQUE AU POSTE DE RESPONSABLE, OPÉRATIONS DES ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de Responsable, Opérations des arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-074 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Larocque au poste de Responsable, Opérations des arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-074 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas.

Monsieur Daniel Larocque est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Daniel Larocque est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Daniel Larocque sera celui de la classe 4, 6^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Administration – Service des travaux publics – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1056

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LUCIE DESMARAIS AU POSTE D'AGENT(E) À LA PERCEPTION - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent(e) à la perception à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (numéro de poste FIN-BLC-048 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Lucie Desmarais au poste d'agent à la perception à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-048 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Taxation et facturation.

Le salaire de madame Lucie Desmarais sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lucie Desmarais est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1057

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL MORISSETTE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION AQUATIQUE ET CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Morissette bénéficie d'une retraite depuis mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés regroupe maintenant toutes les opérations et infrastructures aquatiques à la Ville en plus du centre sportif, incluant l'entretien et la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Morissette occupait les mêmes fonctions à la Ville avant son départ et qu'il maîtrise tous les aspects du travail à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés s'est engagé à combler, en permanence, le poste de contremaître dans les plus brefs délais et que le poste sera affiché sous peu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement de monsieur Michel Morissette à titre de contremaître à la Division aquatique et centre sportif du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du 4 septembre 2010 au 30 juin 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71316-115 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Réguliers – Non-syndiqués et autorise le trésorier à faire un virement budgétaire à même le surplus accumulé de la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1058

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME SONIA BISSON AU POSTE D'AGENTE AU PROGRAMME FAMILLE ET AÎNÉS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à l'engagement temporaire de madame Sonia Bisson sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'accepter l'engagement de madame Sonia Bisson au poste d'agente au programme famille et aînés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour la période du 9 mai au 4 novembre 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Sonia Bisson au poste d'agente au programme famille et aînés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le salaire de madame Sonia Bisson sera celui de la classe 10, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-59130-132 – Politique familiale – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif